

## **L'option facultative (toutes séries)**

### **En seconde :**

**3 heures** hebdomadaires.

La seconde est une classe de détermination. Les pratiques instrumentale et vocale sont privilégiées.

Quatre thématiques doivent être abordées

Métissages musicaux	Rapport son et images	Rapport musique et société	Rapport de la musique au texte
---------------------	-----------------------	----------------------------	--------------------------------

A la fin de la seconde, l'élève peut choisir entre option facultative et option de spécialité.

### **En première :**

**3 heures** hebdomadaires

### **En terminale :**

**3 heures** hebdomadaires

**Coeff.2 au bac si premier choix** : les œuvres étudiées pour les épreuves du Bac sont définies par un programme limitatif publié au BO chaque année.

Permet d'additionner les points obtenus au dessus de la moyenne au total des notes acquises au bac. Cette option joue alors un rôle important de « rattrapage » pour obtenir une mention supérieure, éviter de passer l'oral du Groupe II ou tout simplement d'obtenir son bac.